

Assurance décennale sur rideaux de fer enseigne, entreprise fermée

Par **Cricri Oue**, le **07/10/2015** à **21:56**

Bonjour, je viens pour un renseignement capital

Un ami proche est gérant d'une salle de sport.

Il est en location - achat des murs, partie achat effective dans 2 ans si tt va bien coté finance.

Son rideau de fer est tombé ce midi en arrachant faux plafond et en abimant sa facade (11 metres de long)

Le rideau est sous décennale mais l'entreprise est fermée.

Comment cela va-t-il se passer ? que peut-il faire ? Est-ce son assurance, celle du proprio actuel (a priori le rideau serait à la charge de mon ami mais pas sûr que cela soit légal) ou l'assurance décennale joue-t-elle tjs comme pour les constructeurs ?

Merci beaucoup car c'est un coup dur pour sa salle (de sport) et un manque à gagner car entrée inaccessible pour le moment.

Il fait rentrer par une petite porte ds une salle de cours mais c'est vraiment très compliqué.

Merci d'avance